**REGLEMENT INTERIEUR**

**CAMPING Val Vert en Berry- La Vicairerie- 36400 LACS**

**Camping « tourisme » \*\*\*\*** (C36-051013-003 – Classement du 12/06/15)

**2019 :**

-Le camping est ouvert toute l’année

-Le camping dispose de 59 emplacements nus et de 4 cabanes à la location, sur une surface totale de 2.1hectares de terrain

-Le restaurant est ouvert 6/7jours, midi et soir de début Juin à fin Septembre, et les vendredis-samedis (midi-soir) et dimanches midi le reste de l’année. Pour les cabanes, location possible toute l’année, à la semaine, au week-end ou en nuitée (sauf juillet-Août où la priorité est donnée aux locations à la semaine)

Pas de location à l’année

[www.campingvalvertenberry.com](http://www.campingvalvertenberry.com) ou 06 14 42 01 56/ 02 54 30 13 51

**CONDITIONS GENERALES**

1. Conditions d’admission et de séjour

 Pour être admis à pénétrer, à s’installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu’au respect de l’application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l’acceptation des dispositions du présent règlement et l’engagement de s’y conformer.

Nul ne peut y élire domicile.

Toute infraction pourra entrainer l’expulsion de son auteur.

Pour des raisons de sécurité etpar rapport aux allées et à la taille des emplacements, les caravanes avec double essieux  ou dépassant 5.50m ne sont pas admises.

Il est rappelé que le camping est réservé à une clientèle de vacanciers et/ou qui n’y élit pas domicile.

Les groupes de caravanes ne sont pas admis.

2. Formalités de police

 Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu’avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l’article R. 611-35 du code de l’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police.

3. Installation

 L’hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l’emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

Pour les emplacements, le départ est impératif avant 12 heures. Pour les locations les arrivées se font après 15 heures et les départs avant 11 heures.

4. Bureau d’accueil

Ouvert de  **13h00 à 19h00** du 15/04 au 30/06 et du 01/09 au 15/10

Ouvert de **13h00 à 20h00** du 01/07 au 31/08

Le reste de l’année, il n’y a pas de permanence d’accueil, mais tout client peut être accueilli en téléphonant préalablement à son arrivée.

On trouvera au bureau d’accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s’avérer utiles.

Un système de collecte et de traitement des suggestions/réclamation est tenu à la disposition des clients.

5. Affichage

-Le présent règlement intérieur est affiché à l’entrée du terrain de camping et au bureau d’accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

-Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l’accueil.

6. Redevances

-Les redevances sont dues au bureau d’accueil, selon le nombre de nuits passées sur le terrain.

Tarifs et règlement du séjour : Le forfait de base (emplacement simple sans électricité) pour un emplacement comprend : 2 personnes, l’emplacement pour la tente, la caravane, ou le camping-car et 1 voiture ainsi que l’accès aux sanitaires.

Personne supplémentaire, animal, eau, électricité sont en sus.

La taxe de séjour en sus destinée à la commune est de 0.35 € par jour/ personne de plus de 18 ans. Le solde du montant de l’hébergement sera réglé le jour d’arrivée ainsi que les taxes et suppléments précisés ci-dessus.

Concernant les locations de cabanes, il sera demandé au locataire, le jour de son arrivée, une caution de 200 €. Cette caution est restituée à la fin du séjour si celui-ci se situe durant les heures d’ouverture de la réception ou alors dans les 30 jours suivant le départ, par courrier (déduction faites du coût de la remise en état des lieux si des dégradations ou des pertes étaient constatées).

Les clients sont invités à prévenir le bureau d’accueil de leur départ dès la veille de celui-ci.

Pour toute prolongation de séjour envisagée, les usagers du camping sont invités à s’adresser au bureau d’accueil.

Les modes de règlement acceptés sont : CB/ Espèces/ Chèques-vacances

7. Bruit et silence

Les clients sont priés d’éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l’absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Le silence doit être total de 22H00 à 7H00.

8. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent (dans la limite de 4 personnes).

Le client peut également recevoir un ou des visiteurs à l’accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

9. Circulation et stationnement des véhicules

Barrières ouvertes de 8h00 à 22h00 en saison (à partir de 8h30 hors saison)

A l’intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée.

La circulation est autorisée entre 8H00 et 22H00

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l’installation de nouveaux arrivants.

10. Tenue et aspect des installations

-Il est interdit de fumer dans les espaces intérieurs communs et dans les cabanes.

-Chacun est tenu de s’abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l’hygiène et à l’aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

-Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

-Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

-Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles de tri à l’entrée du camping.

-Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

-Il est interdit de laver les voitures

-L’étendage du linge se fera, le cas échéant sur séchoir. Cependant, il est toléré jusqu’à 10 heures à proximité des hébergements, à la condition qu’il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

-Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

-Il n’est pas permis de délimiter l’emplacement d’une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

-Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

-L’emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l’état dans lequel le campeur l’a trouvé à son entrée dans les lieux.

11. Sécurité

a) Incendie.

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d’incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d’accueil.

b) Vol.

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

12. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés.

En cas d’accident, l’aire de jeu n’étant pas sous la surveillance du camping les enfants sont sous la responsabilité de leur tuteur légal. Le camping ne peut être tenu responsable des dégradations ou dégâts accidentels survenus aux installations ou véhicules des campeurs.

13- Animaux :

Ils sont acceptés (sauf chiens de 1ère et 2ème catégorie) moyennant une redevance quotidienne et dans la limite de 2 par emplacement ; Ceux-ci doivent être tenus en laisse à l’intérieur de l’hôtel de plein air. En aucun cas, ils ne devront être attachés aux arbres et plantations et surtout laissés seuls en l’absence de leurs maîtres. Les animaux devront être accompagnés impérativement à l’extérieur du camp pour satisfaire leurs besoins naturels. Ils sont interdits dans les locations et sur la zone de loisirs. Les déjections de votre animal doivent être ramassées par vos soins .Carnet de santé obligatoire et vaccinations (rage…) à jour.

14. Garage mort

Il ne pourra pas être laissé de matériel non occupé sur le terrain.

15.Wi-Fi

Le camping Val Vert en Berry ne peut être tenu responsable pour tout dysfonctionnement du système WIFI dès lors que le fournisseur d’accès n’est pas en mesure, pour des raisons techniques, de fournir internet.

Le système WIFI est exclusivement dédié à une utilisation personnelle et non professionnelle.

16. Jacuzzi

Il n’est accessible qu’aux clients des cabanes, sur réservation uniquement et moyennant un coût supplémentaire à la location.

17.Piscine

La piscine est réservée à l’usage exclusif des clients du camping. Aucun usager extérieur ne pourra être admis.

Chaque usager devra se conformer aux règles affichées à l’entrée de la piscine. Dans le cas contraire le gestionnaire ou son représentant pourra exclure l’usager de l’enceinte de la piscine. Toute infraction pourra entrainer l’expulsion de son auteur.

18. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s’il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d’infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s’y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d’infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l’ordre.

19.Litige

Conformément aux dispositions de l’article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d’un litige qui l’opposerait à l’exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : MEDICYS [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) contact@medicys.fr

**CONDITIONS PARTICULIERES :**

**Réservation et location d’une cabane :**

-Un service de réservation fonctionne du 1er Janvier au 31 décembre

-La réservation d’une cabane s’entend pour une durée minimum d’une semaine en haute saison (mois de juillet et août). Le jour d’arrivée est le samedi. La location des cabanes s’établit du samedi d’arrivée 15h00, au samedi de départ 11h00.

-En haute saison, la location pour des séjours plus courts reste possible selon disponibilité ; Cependant, les réservations ne peuvent pas se faire plus de 10 jours à l’avance.

Le reste de l’année la réservation d’une cabane peut se faire au week-end ou à la semaine, ou à la nuitée.

La location des draps et serviettes de toilette, ainsi que le ménage final sont inclus dans les prix de location.

**Conditions de paiement :**

Pour toute réservation, un acompte de 30 % du prix doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au début du séjour.

Une fiche d’inventaire est remise à l’arrivée des locataires. Toute anomalie doit être signalée le jour même. Aucune réclamation formulée ultérieurement ne pourra être prise en compte. Un état des lieux de la location sera fait le jour du départ. Les frais éventuels de remise en état, le matériel manquant ou détérioré seront facturés.

Ø  CONFIRMATION

La location d’une cabane ne devient effective qu’avec notre accord et après réception du contrat de réservation et du versement contractuel dont le montant est indiqué sur le contrat de réservation. Une confirmation est alors adressée au client.

Tout versement non accompagné du contrat de réservation ou vice-versa, ne saurait assurer cette réservation.

Ø  RETARD

Toute location doit être occupée avant 20h00 le jour de l’arrivée. En l’absence de message justifiant un retard, la location devient disponible 48h00 après la date d’arrivée initialement prévue, et aucun remboursement ne sera effectué.

Ø  ARRIVEE

Le jour de votre arrivée, il convient de :

Présenter à l’accueil la confirmation de réservation

Déposer, à la remise des clés une caution de 200.00 € pour la location. Elle sera restituée après état des lieux le jour du départ.

Ø  MODIFICATION DE RESERVATION

Des modifications concernant les réservations peuvent être effectuées, sous réserve de disponibilité.

Ø  INTERRUPTION DU SEJOUR

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client, ne pourra donner lieu à un remboursement.

Ø  ANNULATION

Toute annulation d’une réservation doit être effectuée par écrit (Recommandé avec AR).

Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous :

* Annulation plus de 45 jours avant la date du début du séjour : l’acompte de 30 % sera rendu (déduction faite de frais de rupture de contrat, de 25€).
* Annulation moins de 45 jours avant la date de début du séjour : l’acompte sera conservé par le camping.

Ø  ENTRETIEN

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il a l’obligation d’être assuré par un contrat d’assurance type villégiature pour ces différents risques et de fournir un justificatif. Le nettoyage final de la location est inclus dans le tarif initial

**IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES CABANES**

Ø  TAXE DE SEJOUR :

Le montant de la taxe de séjour n’est pas inclus dans le prix du séjour, et doit être payée le jour d’arrivée.

**CAMPSITE RULES AND REGULATION**

**CAMPING Val Vert en Berry- La Vicairerie- 36400 LACS**

**Camping « tourisme » \*\*\*\***

**2019 opening season:**

-The camping is open all year round

-59 pitches/ 4 pods to rent.

-The restaurant is open 6/7days (closed on Sunday evening and Monday for lunch) from June to September; Open on Friday, Saturday and Sunday for lunch, for the remainder year

-Pod rentals: Available all year long for week-end, overnight, and weekly rentals (no year rentals)

**For any information or for bookings:**

[www.campingvalvertenberry.com](http://www.campingvalvertenberry.com) or 06 14 42 01 56/ 02 54 30 13 51

**TERMS AND CONDITIONS**

1. Admission

It is necessary to be authorised by the manager or his representative, to be admitted onto the campsite. The manager is responsible for the regulation application. Staying at the “Val Vert en Berry”, implies that the Campsite regulations should be accepted. It is assumed that when patrons book with us they agree and will comply with the campsite Val Vert en Berry rules and regulation.

Dwelling is forbidden on the campsite.

Any breach of the rules may lead to expulsion.

For accessibility and safety reasons, double-axle caravans (or exceeding 5.5m) are not accepted

The campsite is dedicated to holiday visitors only. Caravan groups are not accepted.

2. Formalities:

Unaccompanied campers under 18 will only be accepted with a written parental authorisation.

According to article R611-35 of the “code de l’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile »( French regulation on entry and stay of foreigners and asylum right) patrons holding a foreign passport will need to fill in an information sheet for the French Police.

3. Settling in

Tents and/or caravans can be pitched only where and when the pitch number has been assigned by the campsite staff.

For pitches, departure is imperative before noon.

For pod rentals, booking is possible after 3PM, and departure is required before 10AM.

4. Reception

Reception is open from **13h00 to 19h00** (from April, 15th to June 30th **AND** from September 1st to October 15th)

Reception is open from **13h00 to 20h00** (July-August)

All information about sport facilities, tourist attractions, restaurants and, shops around the campsite, emergency services, is available at the Reception.

Written suggestions and claims may be addressed at the reception during the stay.

5. Display

The Val Vert en Berry regulation document is displayed at the campsite entrance and at the reception. Any patron may be given this document upon request.

Prices are displayed at the reception, and communicated to the customers according to the rules set by the Ministry.

6. Fees

-Fees shall be paid at the reception, on the basis of the number nights spent on the campsite.

Prices:

The basic price includes 1 pitch for 2 people +1 tent or 1 caravan + 1 car or 1 motorhome, and access to the sanitary block.

Extra person, electricity, water, drainage, pets are payable in addition.

The tourist tax (0.35€/person over 12 years old, and per day) is additional (from 1st of June to 30th of September)

The balance of the payment must be paid at the beginning of the stay, as well as the additional costs and taxes.

For pods rentals, a €200 guarantee deposit is required at the beginning of the stay. This will be returned at the end of the stay, if the departure takes place during reception opening hours, or by post within 10 days after the departure (in case of damage or loss in the pod, the amount of the repairs will be deducted).

When leaving the campsite, patrons are encouraged to let the reception know the night before their departure. Should they want to extend their stay, they are also invited to inform the reception.

Credit cards, cash or “chèques-vacances” are accepted

7. Noise and silence

Noise or conversation that may disturb neighbours should be avoided. Sound systems volume should be adapted accordingly. Door banging is not admitted.

Only dogs kept on lead are admitted. They may not be left alone inside the accommodation when patrons are off the campsite.

Silence is required between 10PM and 7AM.

8. Visitors

Visitors are accepted with the campsite manager’s authorization. Patrons are responsible for these visitors; the number of accepted visitors is limited to 4. Visitor’s cars may not be parked on the campsite. A visitor’s car park is available next to the campsite.

9. Traffic movement and parking

Gates are open from 8:00 to 22:00

Speed is limited on the campsite, and traffic is authorized between 8:00 am and 10:00 pm.

Parking must not hinder the traffic of the other vehicles.

10. Facilities

- Smoking is forbidden in the collective areas and in the pods.

-Please refrain from any behaviour that may be harmful to the campsite and its equipment.

-It is strictly prohibited to throw waste water onto the ground; patrons must use the equipment provided.

-Litter must be thrown away; large bins are located at the entrance of the campsite.

-Use sinks to wash dishes.

-It is possible to hang up clothes provided it remains discreet. Trees shall not be used to hang up laundry.

-Plants, trees and flowers must not be removed nor damaged. Cutting off branches, hammering in nails on trees, growing food are forbidden.

-Digging is forbidden.

 -Any damage to vegetation, fences, equipment will have to be paid for by the person who caused it.

-Please maintain your spot in the state you found it on your arrival.

11. Safety

a)Fire prevention

Wood and coal fires are STRICTLY forbidden. Barbecues are allowed. Camping stoves shall be kept in good working state. In the event of a fire, warn immediately a member of staff. Fire extinguishers are available at the reception.

A first aid kit is available at the reception.

b) Theft

The campsite management team is responsible for valuables left at the reception, and it has to watch the area.

Campers are responsible for their own pitch/valuables during their stay and must report to a member of staff any suspicious people.

12. Play area

Children must be permanently supervised by their parents at the playground. Noisy and violent games are not permitted.

The meeting room cannot be used for rough games.

The campsite’s management shall not be held responsible for damages that could occur to patron’s equipment or car.

13- Pets:

They are accepted on the campsite (except for 1st/2nd category dogs) for a daily fee, within the limit of 2 pets/ pitch. They must be kept on lead on the campsite, the lead shall not be tied up a tree or any other plant, and pets shall not be left alone when patrons are off the campsite.

Please pick up after your pet. Also provide a vaccination record.

14. Storage

No equipment shall remain on pitches.

15.Wi-Fi

Le Camping Val Vert en Berry shall not be held responsible in case the provider for technical reasons fails to provide the service.

WIFI is available for private use only

16. Spa

Dedicated to pod rentals only, on booking and with an additional fee

17. Swimming Pool

The swimming pool is reserved only for the campsite customers. It is private and not supervised. Children are the responsibility of their parents during the swim, and in all the swimming pool area. Any user has to respect the swimming pool rules. Any breach of the rules may lead to expulsion of the area.

18. Campsite regulation breach

In case a patron should disturb someone else’s stay or not comply with the present rules and regulation, management shall be forced to ask for the nuisance to come to an end. This may lead to contract termination.

 All criminal offence will be reported to the police.

19. Dispute

With the provisions of Article L 1612-1 of the Consumer Code, every customer of the campsite has the right to have recourse free of charge to a consumer mediator with a view to amicably resolving a dispute which would The operator of the land. The details of the consumer mediator that the customer can enter are as follows: MEDICYS [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) contact@medicys.fr

**SPECIAL TERMS:**

**PODS RENTALS AND BOOKING :**

-Booking may be done from the 1st of January to the 31st of December.

-The booking is agreed for at least a week rental in July and August. Arrival is Saturday from 3PM, and departure must take place before 11AM.

Overnight and week-end pod rentals are possible in July and August, depending on availability, but booking is only open 10 days before the stay.

Off-season, the booking is possible for overnight and week-end pod rentals.

Our prices include bed/ bath linen rental and cleaning.

**Payment:**

For bookings made over 30 days before arrival, a 30% deposit is required for confirmation. The balance is payable on the day of arrival.

For bookings made less than 30 days before arrival, full payment is required at the time of confirmation.

Patrons are given an inventory list upon arrival.

Any discrepancy should be instantly pointed out. No claim will be taken into account later.

An inventory of fixtures is made on departure. Any degradation or missing equipment may be charged for.

Ø  CONFIRMATION

The pod rental is confirmed as soon as we receive the signed pod rental agreement, with the deposit. A confirmation with the amount paid and the booking number is then sent to the patron. A payment without a booking number, or a booking number without the payment of a deposit shall not ensure this booking.

Ø  DELAYS

Patrons should arrive before 8PM on the day of arrival. Without any information, if no one has turned up 48 hours after the date of arrival, the rental becomes available. No refund shall be given.

Ø  ARRIVAL

On arrival, the customer shall present the rental confirmation at the reception.

A €200 guarantee deposit is required for the rental when the keys are handed in. This will be given back at the end of the stay, after the inventory of fixtures..

Ø  BOOKING CHANGES

Booking changes are possible, depending on availability.

Ø CURTAILMENT

No refund will be given in case of curtailment or shortened stay.

Ø  CANCELLATION

There is no booking expenses, however, in case of cancellation, there is a cancellation compensation in the amount of **25€.**

Any cancellation should be written and sent through registered mail to the campsite manager.

Refund is possible according to the conditions stated below:

* Cancellation more than 45 days before the beginning of the stay : The deposit can be given back (reduced by 25€)
* Cancellation less than 45 days before the beginning of the stay: The deposit is kept by the campsite.

Ø  CLEANING

Patrons are held responsible for any degradation. They must hold an insurance policy.

The final cleaning is included in the rental price.

**SMOKING IS FORBIDDEN IN THE PODS.**

Ø  TOURIST TAX:

The tourist tax is not included in the price, and it should be paid upon arrival.